

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

PREAMBULE

L'ensemble des éléments financiers relatifs à l'exercice 2016 et les informations reprises dans le présent rapport ont fait l'objet, le 09 mai 2017, d'une réunion de présentation et d'explications par l'expert-comptable (cabinet NSK Fiduciaire) et le commissaire aux comptes (cabinet Becouze) d'INTERGROS avec le Trésorier de l'OPCA.

Les comptes annuels 2016 d'INTERGROS ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable applicable aux Organismes Paritaires Collecteurs de la Formation Professionnelle Continue défini par le Règlement n°2013-03 du 7 mai 2015, homologué par l'Arrêté du 21 août 2015.

Les principales dispositions affectant les comptes sont les suivantes :

- Les engagements à financer la formation (EFF) sont constatés en provision.
- Le montant des subventions Appel à projet FPSPP relatif à des actions prises en charges mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice, est inscrit en produit à recevoir.
- La nouvelle section « volontaire » a fait l'objet d'une nouvelle méthode d'estimation en regard des engagements contractuels signés entre INTERGROS et les entreprises et de la nature même des versements volontaires des entreprises, remis à disposition de l'entreprise si non utilisés dans l'année budgétaire du versement. A ces fins, une provision pour charges de remise à disposition a été constatée dans les comptes 2016 et les versements volontaires à recevoir en lien avec les engagements 2016 ont été provisionnés.

PARTIE 1 : SITUATION FINANCIERE DE L'OPCA DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 Les ressources

L'activité a généré 292 millions d'euros de collecte en 2016 (dont 53 au titre de la Taxe d'apprentissage) contre 255 millions d'euros en 2015 (dont 49 au titre de la Taxe d'apprentissage), soit une augmentation de plus de 14%.

Cette hausse est le résultat à la fois d'une adhésion forte des entreprises tant par le niveau d'externalisation des versements volontaires qui permet aux entreprises un accès à l'offre de services globale d'INTERGROS que sur la taxe d'Apprentissage dans une volonté réaffirmée de branches.

Les produits financiers ont représenté 0,3 million d'euros cette année contre 0,5 million d'euros en 2015.

On notera enfin dans les ressources de formation, plusieurs subventions pour un montant de 10 millions d'euros (5 millions d'euros en 2015) qui concernent les dispositifs Plan de formation, CPF et Professionnalisation (Dotation TPE-PME, Appels à projet FPSPP POE, CSP et Socle de compétence, Financements régionaux).

Par ailleurs, suite au transfert de la branche 3121 DCHD vers OPCA TS, ce dernier a versé à INTERGROS une somme de 1,7 million d'euros HT au titre du financement de dossiers de formation pris en charge par INTERGROS en 2016.

1.2 Les emplois

Les charges de formation

Les charges de formation de l'exercice 2016, composées de :

- ☞ salaires et charges,
- ☞ coûts de formation,
- ☞ frais d'hébergement - transport,
- ☞ allocations formation,
- ☞ aide à la fonction tutorale,
- ☞ provisions EFF (nette de reprises)

de toutes les activités confondues représentent 159 millions d'euros contre 152,2 millions d'euros en 2015.

Soulignons également dans les charges de formation 2016 de l'OPCA, la présence d'un excédent de trésorerie sur le dispositif Professionnalisation (1,5 million d'euros) et sur le CPF (8,2 millions d'euros).

A noter que loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a notamment prévu une collecte par l'OPCA au titre du CIF et du FPSPP. Le montant de cette collecte à reverser intégralement au FPSPP s'élève dans les comptes à 51,3 millions d'euros.

La provision correspondant au solde des versements volontaires effectués dans le cadre du contrat d'adhésion « 360 » et non utilisés par les entreprises, s'élève à 3,9 millions d'euros.

Les charges de formation comprennent par ailleurs les dépenses relatives à l'utilisation des ressources de taxe d'apprentissage, réparties entre la fraction régionale à reverser à hauteur de 26,3 millions d'euros et les reversements au titre des affectations du quota, hors quota et CSA à hauteur de 26,4 millions d'euros.

Les charges de fonctionnement

Les frais de fonctionnement nets s'élèvent à 12,4 millions d'euros.
Ces frais de fonctionnement se répartissent ainsi :

Répartition des frais par nature

	TOTAL 2016	TOTAL 2015
Achats et charges externes	4 300 476	3 494 433
Frais directs paritaires	40 981	30 952
Impôts et Taxes	114 563	96 638
Charges de Personnel	7 780 379	7 038 526
Charges diverses de gestion	409 288	385 037
Dot. Amortissements et Provisions	352 936	336 933
Charges exceptionnelles	25 833	13 047
Produits de fonctionnement	-639 339	-413 880
TOTAL FRAIS	12 385 117	10 981 686

Répartition des frais par destination

	TOTAL 2016	TOTAL 2015
Frais Collecte	787 215	786 598
Apprentissage	732 151	—
Frais de gestion administrative	3 050 417	2 971 904
Frais d'information générale	873 547	831 347
Frais directs paritaires	40 981	30 952
Missions de proximité	4 783 063	4 778 403
Qualité de la formation	802 682	306 745
Observatoire / Etudes	928 576	949 037
Prestations Diagnostic	386 485	326 700
	12 385 117	10 981 686

Les charges de structure ont été ventilées aux rubriques du compte de résultat par activité, comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels (point 6.5 et 6.6).

Concernant le plafonnement de ces dépenses, INTERGROS a conclu avec l'Etat en 2015, une Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Un avenant en date de novembre 2016 a précisé le détail des taux applicables pour les années 2016-2017. L'objet de cette convention est de fixer les objectifs et les moyens permettant la mise en œuvre de la politique de formation définie par les partenaires sociaux, dans le respect d'une utilisation des fonds de la formation professionnelle conforme aux dispositions législatives et réglementaires.

Il est à signaler que l'activité de Taxe d'Apprentissage n'a pas été intégrée à la COM ; le plafonnement des frais de fonctionnement de cette section est réglementé par les dispositions légales encadrant les collectes des OCTA.

Les frais de gestion de notre OPCA, détaillés au point 6.6 de l'annexe des comptes conformément aux rubriques de frais par destination de la COM, se situent en 2016 au-dessous du budget autorisé, pour la partie formation aux taux plafonnés de la COM, pour l'Apprentissage au cadre légal.

L'ensemble de ces données financières nous conduit à un résultat positif de 14,9 millions d'euros en 2016, contre un résultat négatif de 2 millions d'euros en 2015.

Lors de notre Conseil d'administration, ce résultat sera à affecter au compte de Report à nouveau.

1.3 Le Bilan

Les nouveaux investissements d'INTERGROS représentent 0,6 million d'euros. L'actif immobilisé, constitué notamment d'investissements incorporels en logiciels, mobiliers de bureau, matériels informatiques et agencements de locaux, présente une valeur nette de 0,7 million d'euros à la clôture de l'exercice.

La collecte à recevoir toutes taxes comprises représente 265 millions d'euros contre 243 millions d'euros en 2015.

Conformément à la recommandation du FPSP, la collecte à recevoir a été déterminée sur la base des fonds encaissés au 31 mars 2017 auxquels s'ajoutent les versements volontaires à recevoir des entreprises pour les engagements connus et rattachés à l'année 2016.

La créance fiscale de TVA s'élève à 19 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 18,1 millions d'euros en 2015. Cette créance sera imputée sur la future TVA à décaisser en mars 2017.

La trésorerie disponible d'INTERGROS au 31 décembre 2016 se compose de :

☞ Placements	52,9 millions d'euros
☞ Disponibilités	31,9 millions d'euros
☞ Soldes créditeurs de banque	-
Total de la trésorerie	84,8 millions d'euros

La situation nette qui s'élève à 122,3 millions d'euros est constituée à hauteur de 107,4 millions d'euros par des collectes non engagées (report à nouveau) et par le résultat de l'exercice positif de 14,9 millions d'euros.

1.4 Autres informations

- ☞ En mars 2016, le propriétaire des locaux de Champs sur Marne a résilié le bail qui le liait à INTERGROS. Un protocole a été conclu le dernier trimestre 2016 résiliant le bail à compter du 30 novembre 2016 avec une autorisation d'occupation supplémentaire d'un mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Ce protocole a également prévu le versement, par le bailleur, d'une indemnité d'éviction à hauteur de 213.000 euros. Le déménagement sur Noisy le Grand est intervenu sur décembre 2016.
- ☞ Conformément à la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, il a été décidé d'utiliser la possibilité de verser des avances à concurrence de 30% des formations prises en charges sur certains contrats Professionnalisation. Ces avances sur formation figurent à l'actif du bilan dans la rubrique « Adhérents et comptes rattachés » pour un montant de 6,7 millions d'euros. Cette procédure ne concerne que les organismes de formation qui respectent les critères suivants :
 - solvabilité,
 - volume d'activité.

PARTIE 2 : ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION

INTERGROS a mis en place des procédures de contrôle interne de gestion, telles que décrites en détail dans l'annexe VIII-8 jointe au dossier d'agrément de l'OPCA déposé en août 2011.

Les grands axes de ce contrôle interne sont les suivants :

1. Contrôle annuel interne des processus « Métiers » au travers de la certification Qualité permettant :
 - a. Un audit des procédures internes de traitement de chaque service

- b. Des contrôles par échantillon des dossiers de formation financés et payés
- c. Une revue des indicateurs de traitement et des objectifs
- d. Un rapport des écarts et pistes d'amélioration

2. Contrôle de gestion

Il s'opère sur le suivi des équilibres d'activité, les suivis de trésorerie et les enveloppes budgétaires par dispositif et les contrôles des dossiers de formation.

a. Les équilibres d'activité/Le suivi des flux

Le contrôle de gestion est réalisé mensuellement à partir de tableaux de bord et permet de valider les flux financiers, d'identifier et de rechercher les éventuels écarts.

Ces tableaux de bord recouvrent :

- o Le suivi des équilibres d'engagements
- o Le suivi des équilibres de trésorerie et la projection sur 12 mois
- o Le suivi de la couverture du budget de fonctionnement
- o Le suivi des « stocks » d'engagements restant à payer
- o Le suivi des annulations d'engagements

b. Les vérifications des financements des dossiers de formation

- o Analyse par requêtes mensuelles de l'intégralité des flux de dossiers, permettant de vérifier les financements en regard des critères, les coûts de formation, les anciens dossiers à solder
- o Contrôles qualitatifs des demandes de financements élevées notamment pour les formations dans les domaines informatiques/organisation/qualité
- o Contrôles systématiques des Contrats et Périodes de Professionnalisation avant départ de l'accord de prise en charge

En complément, l'OPCA fait l'objet d'un contrôle externe de ces procédures par le Commissaire aux Comptes, ce qui lui permet de faire évoluer son propre contrôle interne.

PARTIE 3 : PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2017 est la 2^{ème} année de mise en œuvre des dispositions de la Loi du 5 mars 2014 avec les nouvelles ressources issues de la Contribution Unique à la formation des entreprises. L'année écoulée a confirmé l'intérêt de proposer des services de conseils et de gestion simplifiée pour intéresser les entreprises à externaliser ses investissements de formation au travers notamment de versements supra-légaux ou volontaires.

Le développement des ressources volontaires reste un enjeu fort à l'équilibre économique et financier de l'OPCA et particulièrement dans l'objectif de disposer de moyens de fonctionnement suffisants au travers de la COM.

Les équilibres financiers de chaque dispositif mutualisé restent un objectif permanent pour le Conseil d'Administration et celui-ci devra en 2017 de nouveau piloter au plus près les flux d'activité, avec le souci d'analyser et d'anticiper les évolutions des critères de financement mais également de surveiller la trésorerie des dispositifs en regard de règles légales de calcul d'excédent parfois peu compatibles pour les dispositifs avec des engagements sur plusieurs années (Professionnalisation et CPF).

Les équipes d'INTERGROS doivent par ailleurs prioriser leurs missions de conseils pour faciliter l'appropriation par les entreprises de leurs nouvelles obligations issues de la Loi de 2014 et notamment :

- Le renforcement de l'obligation de former et de favoriser l'employabilité des salariés de l'entreprise
- La bonne réalisation de l'entretien professionnel qui est l'outil principal de développement, suivi et identification des potentiels mais également le levier du développement des compétences par la formation
- La prise en compte des obligations en matière de prévention des risques professionnels
- L'intérêt de favoriser l'utilisation du CPF pour le salarié

Par ailleurs, l'OPCA doit maintenir ses actions d'information et de communication dématérialisées mais également localement avec les équipes régionales de proximité.

Le rôle de contrôle de la qualité des formations financées par les OPCA est une nouvelle mission confiée par les Pouvoirs Publics, qui renforce la stratégie déployée par INTERGROS depuis plusieurs années au travers des solutions formation « clé en main » ou « négociées » qui sont des solutions toujours plus adaptées et appréciées des entreprises. Elles garantissent maîtrise des coûts, encadrement de la qualité de la formation et simplicité de gestion administrative.

La taxe d'Apprentissage illustre depuis 2 ans une adhésion forte des entreprises au collecteur unique de branche notamment dans les entreprises de plus de 10 salariés. Le potentiel d'adhésion pour les petites entreprises reste important et INTERGROS va prioriser cette cible pour ses actions d'information 2017 et notamment sous l'angle de la simplicité de la déclaration dématérialisée et du versement en ligne.

Ces actions et le renforcement de l'adhésion des entreprises permettront de conduire des actions favorisant le développement de l'apprentissage et la visibilité de nos branches au bénéfice des établissements dispensant des formations préparant les jeunes à nos métiers.

Les projets 2017 prioritaires, en termes de fonctionnement, sont orientés sur les axes principaux suivants :

Conseils et services de proximité

- o Cibler les actions terrain vers les entreprises de 11-19 pour présenter et proposer une gestion simplifiée de leurs besoins de formation
- o Actions d'information et de diagnostic des pratiques des entreprises de moins de 10 salariés sur les enjeux de la réforme pour analyser leur situation, les sensibiliser et proposer des solutions formation
- o Organisation de 2 campagnes de réunions d'information clients
- o Réalisation d'un conseil spécialisé à destination des PME sous la forme d'un diagnostic réglementaire dont l'objectif est de faire un état des lieux, d'identifier les pistes de progrès et de proposer un accompagnement conseils et/ou des solutions formation

Communication

- o Réalisation de nouveaux supports de communication dématérialisés et simplifiés en termes de message à passer, s'appuyant entre autre sur des vidéos plus pédagogiques
- o Professionnaliser l'ensemble des documents et supports formalisant l'offre de services et les prestations de conseils d'INTERGROS

- Adapter la communication par taille d'entreprises et notamment sur les cibles TPE et PME 11-19
- Travailler à l'évolution des sites pour améliorer la visibilité, la recherche et la compréhension par les utilisateurs

Outils système

- Développer les services en ligne dédiés aux partenaires formation pour améliorer la gestion des dossiers et le dépôt des justificatifs dématérialisés
- Améliorer la gestion en ligne des contrats de Professionnalisation
- Développer la collecte en ligne des versements volontaires par prélèvement

Services collectes

- Développer les actions de recouvrement nécessaires au respect du périmètre de l'agrément de collecteur
- Multiplier les actions de promotion du service en ligne

L'année 2017 est la dernière année de la 2^{ème} COM triennale et confirmera INTERGROS dans son positionnement de conseils auprès des entreprises et l'atteinte des objectifs fixés notamment sur l'amélioration des délais de traitement (dossiers et collectes) par la dématérialisation des flux et en maintenant ses coûts de gestion. Ces résultats devraient permettre de présenter fin 2017 un bilan et un plan d'actions structurés, bases essentielles de la prochaine négociation de la COM 2018-2020.

PARTIE 4 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événement significatif survenu depuis la clôture de l'exercice 2016.

PARTIE 5 : CONCLUSION

Tels sont les éléments les plus significatifs des comptes de notre OPCA que nous vous invitons à approuver après avoir pris connaissance de la présentation de l'Expert-Comptable et des conclusions du Commissaire aux Comptes.

Fait à Paris,
Le 9 mai 2017

Le Trésorier
Raphaël FLIPO



